

République Française  
Département  
Cher

Extrait du registre  
des délibérations de la Commune de LIMEUX  
séance du 30/05/2022

L' an 2022 et le 30 Mai à 18 heures 45 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,mairie de Limeux, sous la présidence de YVON Julien Maire.

**Présents** : M. YVON Julien, Maire, Mmes : KUBLER Sylvia, MOREL Angélique, MM : BEUGIN-FLEURANT Bastien, FAILLOT Benoit, GRESSETTE Romain, PILORGET Franck, ROTINAT Julien

**Excusé(s) ayant donné procuration** : M. RAYMOND Philippe à M. YVON Julien

**Excusé(s)** : Mmes : DELAGE Elodie, PAIRAULT Elodie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 8

Date de la convocation : 23/05/2022

Date d'affichage : 23/05/2022

**Secrétaire de séance** : Mme MOREL Angélique

Le PV du conseil municipal du 04.04.22 est adopté à l'unanimité.

**DELIBERATIONS**

- Suite à l'installation d'une pompe à chaleur - climatiseur à la salle des fêtes, le Conseil municipal décide de modifier les **tarifs du centre socioculturel** comme suit :

Capacité Grande Salle + Petite Salle : - 99 personnes

- 72 places assises

Capacité Petite Salle : - 20 places assises

Les tarifs incluent le chauffage et la climatisation.

## LOCATION AUX PARTICULIERS

### Habitants de la commune:

Grande + Petite Salle :

- 1 jour : 130 €      - 2 jours : 200 €

Petite Salle :

- 1 jour : 50 €      - 2 jours : 80 €

### Extérieur de la commune:

Grande Salle + Petite Salle :

- 1 jour : 180 €      - 2 jours : 250 €

Petite Salle :

- 1 jour : 75 €      - 2 jours : 120 €

Les jours supplémentaires seront facturés 60 € la journée.

## LOCATION AUX ASSOCIATIONS

- 1/2 journée : 50 €      - 1 jour : 90 €      - 2 jours : 160 €

Pour toute location : une caution de 600 € sera demandée

( en cas de dégradation ou casse), ainsi qu'une caution de 100 €

pour le ménage et une attestation de votre assurance.

**Ces tarifs sont applicables à compter du mardi 07 juin 2022.**

- **Décision modificative n°1** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux du SDE 18 d'extension de l'éclairage public vers l'aire de jeu, engagés par le devis Dossier n°2022-02-012 doivent être payés au chapitre 204, compte 2041582. Aucun montant n'ayant été inscrit à ce chapitre, afin d'autoriser cette dépense, il est nécessaire d'effectuer la décision modificative suivante :

- Dépenses d'investissement :

- Chapitre 20      - Compte 2031 :      - 2 000.00 €

- Chapitre 204      - Compte 2041582 :      + 2 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de voter cette décision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de voter cette décision.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Les élections législatives auront lieu les dimanches 12 et 19 juin prochains.
- Fibre : l'accès à la fibre sera effectif mi-juin. Après consultation sur le site internet Berry fibre optique, les administrés pourront tester leur éligibilité puis choisir ensuite un des opérateurs disponible.
- Adressage : le dossier est clos, tout est terminé.
- Cinéma : la 1ère séance a rencontré un grand succès (42 participants). La commune s'est engagée sur une année à compter du mois de septembre, à raison d'une séance par mois le vendredi, une séance ciné-goûter pour les enfants et voir pour une séance en plein air.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Commission de Noël : info mairie pour solliciter les administrés et programmation d'une réunion d'information.
- Journée citoyenne du 18 juin : rappel du déroulement de la journée, présence du journal Le Berry.
- Eglise : déclaration à l'assurance d'un sinistre suite à une infiltration dans le plafond. En attente du passage de l'expert.
- L'agent technique étant actuellement en arrêt, nous faisons appel à l'entreprise Debrosses pour les tontes les plus urgentes. Les conseillers municipaux se proposent pour faire la tonte du presbytère. Certains administrés ont pris l'initiative de le faire autour de chez eux et on les remercie.
- Cimetière : les travaux d'enherbement devraient être terminés mais le résultat ne correspond pas au devis signé. Nous cherchons à joindre l'entreprise concernée.
- Travaux local technique : projet en suspens dû à la hausse considérable des prix.
- Stationnement poids lourds parking église : une dégradation de l'enrobée a été constaté, il a été demandé au propriétaire du poids lourd ne plus stationner sa benne sans le tracteur.

La séance est levée à 20h30.